

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Geneviève KIEFER, secrétaire de séance.

Date de publication: **20 OCT. 2025**
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **20 OCT. 2025**



Pour extrait conforme,
Le Maire
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

==oOo==

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AOUT 2025

Le Président de séance soumet le procès-verbal, transmis par mél du 18 septembre 2025, à approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 août 2025.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 03 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DES VOIES ET TROTTOIRS CONNEXES AUX TRAVAUX MENES PAR LE SDEA - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES RESULTATS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CHOIX D'AMENAGEMENTS

Par délibération du 23 juin et du 11 août 2025, le Conseil municipal avait décidé des principes d'aménagement et de sécurisation des voies et trottoirs connexes à la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'adduction en eau potable et d'assainissement rue de la Gare par le SDEA (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle) – phase 2 (croisement rue de la Forêt jusqu'à la voie de chemin de fer). Il avait autorisé le lancement de la consultation des entreprises et autorisé le Maire, après analyse des offres et négociations, à attribuer les marchés.

Trois entreprises ont répondu à la consultation.

Il s'agit de :

TP ROTT :	83 604,43 € HT
	100 325,31 € TTC (avec 6 % de réduction après négociation)
TP KLEIN :	85 119,50 € HT
	102 143,40 € TTC
TP HERRMANN :	95 600,50 € HT
	114 720,60 € TTC

Le Maire prévoit l'attribution du marché de travaux à la Société TP ROTT pour un montant de 83 604,43 € HT.

M. BOEHM rappelle ensuite les principes et propositions d'aménagement et de sécurisation des voies et trottoirs connexes aux travaux menés par le SDEA.

La Commission Travaux qui s'est réunie le 15 septembre 2025 a réfléchi de manière plus fine :

- aux aménagements de places de parking ;
- aux essences d'arbres à planter. Elle propose la plantation d'arbres de l'essence « charmes » ;

- à la demande du riverain au n°70 rue de la Gare de plantation d'un arbre sur le trottoir devant sa propriété. Au vu de l'étroitesse du trottoir, la Commission propose une plantation d'arbre à hauteur du n°72 et dans la mesure du possible à même hauteur de l'autre côté de la route (n°61) ;
- la régularisation foncière à intervenir au n°61 (ancienne boucherie ETWEIN) avec l'enlèvement éventuel de l'escalier ;
- les emplacements des passages piétons : la commission a étudié la demande du commerce « Saveurs du Potager » de réaliser un passage piéton à hauteur du n°58 de la rue. La Commission préconise de maintenir l'emplacement prévu initialement au niveau du 48 rue de la Gare, ce qui permettrait de sécuriser également les sorties des véhicules des voies privées ;

M. Pierre HARNIST rappelle que l'approvisionnement en plants d'arbres est compliqué. Il suggère de vérifier quels arbres sont disponibles à l'achat avant d'effectuer tout choix. Il propose de retenir plutôt la plantation d'érables.

Mme Marilyn KOCHER suggère de retenir deux essences et d'alterner leur plantation.

M. BOEHM indique que la Commission s'est également basée pour son choix sur la hauteur des troncs des arbres afin qu'ils ne gênent pas la visibilité en sortie de cour sur la voie.

M. SCHMITT estime important de privilégier des essences à tronc haut.

Entrée en séance à 20h20 de M. Michel LORENTZ, Maire, qui prend la présidence de la séance.

Le Maire remercie M. BOEHM pour la présidence de la séance et pour les explications apportées sur ce point.

Il expose aux conseillers les réflexions pour la mise en œuvre de pavés filtrants rouges sur les trottoirs en entrée de cour. Cette dépense n'est toutefois pas prévue au marché de travaux.

Il poursuit en interrogeant le conseil municipal quant à la suite à donner à la demande de la SNCF de fermeture du passage à niveau sur la ligne Haguenau / Rastatt du 3 décembre à 21h au 5 décembre à 5h pour effectuer des travaux de réfection et sécurisation.

Le Maire souligne les problèmes accentués de circulation et problèmes de déviation, notamment pour les transports scolaires.

Entendu l'exposé de M. Roger BOEHM et de M. le Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux, notamment lors de sa réunion du 15 septembre 2025

Considérant l'opération de renouvellement des conduites d'adductions en eau potable et en assainissement effectuées par la SDEA et la décision du Conseil municipal de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voie et des trottoirs concomitamment à ce chantier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la Sté TP ROTT pour la réalisation des travaux d'aménagement et sécurisation des voies et des trottoirs

CHARGE le Maire de la notification et de la signature du marché et de tout document y relatif

SOLLICITE les partenaires de la commune pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux (CEA fonds amende de police...)

DECIDE de choisir des essences d'arbres à tronc haut pour les plantations

APPROUVE les implantations proposées des passages piétons par la commission de Travaux

DONNE un avis favorable pour autoriser la SNCF à fermer le passage à niveau pour réaliser des travaux de réfection de la ligne du 3 au 5 décembre 2025.

Date de publication: **20 OCT. 2025**

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **20 OCT. 2025**



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 04 – DECISION D'OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Au vu des nombreuses fermetures inopinées courant de l'année, de la fermeture estivale durant 3 semaines et de la réduction des horaires d'ouverture à 15h hebdomadaire depuis le 1^{er} septembre 2025, le Conseil municipal s'était interrogé lors de ses réunions du 5 mai et du 11 août 2025 de l'avenir réservé au Bureau de poste de Roeschwoog.

Ces évolutions laissant présager une fermeture à court ou à moyen terme, un travail a été mené en Commission Animation et Travaux sur les options ouvertes à la commune pour garantir la pérennité du service, à savoir : la mise en place d'une agence postale communale (La Poste Agence communale / LPAC) ou l'installation d'un point de contact dans un commerce.

Il ressort que la solution de la création d'une agence postale communale s'avère la plus intéressante pour offrir aux administrés les services postaux les plus étendus possibles. Cette solution est également privilégiée par La Poste au vu des expériences antérieures.

Les commerçants étant rémunérés uniquement via du commissionnement, la question de la rentabilité et de la pérennité du service se pose en effet régulièrement.

L'Association des Maires de France et la Poste ont défini un cadre contractuel avec un modèle de convention par lequel un partenariat est établi avec une commune pour la gestion d'une Agence Postale Communale.

Les modalités d'organisation pourraient être les suivantes :

- Ouverture prévisionnelle au plus tôt début d'année 2026
- Ouverture au public de l'agence postale aux mêmes horaires que l'accueil de la Mairie (un minimum de 12 heures est exigé)
- Sept demies journées d'ouverture au public dont le samedi matin (fermeture de la mairie/poste durant quatre demies journées)
- Aménagement des horaires d'ouverture au public pour permettre l'enregistrement, gestion des colis / courriers / stock / ouverture et clôture comptable de l'agence postale : 15 minutes de battement entre le début et la fin du temps de travail des agents
- En cas d'absence de l'agent du samedi : remplacement si possible (élus ?)

- Si besoin, réflexion pour des aménagements d'horaires éventuels durant la période estivale ou période de Noël.

Le personnel mis à disposition et les formations

- Mise à disposition des agents
- Formation adaptée assurée par La Poste.

Le fonctionnement de la LPAC :

- Mise à disposition par la Commune d'un local entretenu (accueil de la Mairie) avec prises électriques
- Conservation des produits et envois postaux
- Matériels mis à disposition de La Poste : enseigne, boîte aux lettres, équipement informatique (PC, imprimante, terminal de paiement électronique, coffre-fort, balance, tablette tactile, mobiliers), affichage sur les tarifs et conditions de vente.

Les principales missions des agents à effectuer dans le respect des procédures communiquées par La Poste et dans le respect du devoir de discrétion sur les opérations et du secret de la correspondance

- Accueil des clients
- Vente de produits et services : timbres, prêts à poster, emballage Colissimo ou à affranchir, prêt-à-expédier Chronopost, pack déménagement, services de proximité...
- Réalisation de services postaux : dépôts et retrait d'objets, procurations
- Réalisation de services financiers : retraits d'espèces, versements d'espèces, dépôt de chèques...
- Réalisation de services complémentaires (en option)
- La gestion administrative de la LPAC : tenue de caisse, envoi des pièces administratives au bureau de rattachement
- Suivi du stock
- Réalisation de l'inventaire du stock au minimum une fois par an.

Les modalités financières

- Indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle garantie de 1200,00 € au 01/01/2025
- Eventuel complément de l'indemnité forfaitaire garantie
- En cas d'opération de vente de produits, commission supplémentaire
- Une indemnité exceptionnelle d'installation de 3 000,00 € TTC.

Responsabilités

- Engagement de la responsabilité de La Poste vis-à-vis des ses clients et des tiers,
- La Poste assume l'entière responsabilité de tous les litiges, dommages ou accidents liés aux opérations effectuées à la LPAC
- La Commune assume l'entière responsabilité des dommages ou accidents qui pourraient survenir au sein de la LPAC et qui trouveraient leur origine dans un défaut d'entretien des locaux.

Durée

- Proposition de signer une convention pour une durée de 9 ans, renouvelable.

Assurances

- La commune garantit son patrimoine au titre des dommages aux biens et souscrit une responsabilité civile qui couvre les dommages et accidents qui pourraient être occasionnés aux personnes et aux biens de La Poste.
- La Poste garantit l'ensemble des dommages qui pourraient être occasionnés aux personnes (agents communaux) et aux biens de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques ;

Vu le projet de convention à intervenir avec La Poste relatif à la création et au fonctionnement d'une agence postale communale ;

Vu l'intérêt pour la population locale d'assurer la continuité du service postal de proximité ;

Considérant la nécessité de maintenir une offre de services postaux, bancaires et administratifs adaptés aux besoins des habitants ;

Considérant la proposition de La Poste de conclure une convention permettant la création d'une Agence Postale Communale, avec participation financière de l'entreprise et mise à disposition de locaux et de personnel par la commune ;

Considérant l'engagement de la commune à assurer le bon fonctionnement de l'agence dans les conditions prévues par la convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir une Agence Postale Communale début d'année 2026.

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec La Poste.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Date de publication: 20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: 20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 05 – DECISION DE LANCEMENT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL DE LA MAIRIE AFIN D'ACCUEILLIR UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire présente une proposition de réaménagement du bureau d'accueil de la Mairie dessinée par le technicien communal.

Il propose au Conseil municipal, dans la mesure où celui-ci a approuvé l'ouverture d'une Agence postale communale, d'autoriser les travaux de réaménagement et d'autoriser le lancement des consultations des entreprises.

Les travaux à intervenir sont :

- Reprise / réalisation de cloisons (notamment réalisation d'un espace fermé de stockage et pour le coffre-fort)
- Reprise du faux plafond
- Modification / création de porte(s)
- Travaux d'électricité / courants faibles
- Mise en sécurité (alarme, dispositif d'alerte, vidéosurveillance...)
- Remplacement du mobilier et création d'étagères
- Le cas échéant, reprise du sol
- Le cas échéant, acquisition d'un charriot à roulettes
- Acquisition de tapis de protection du sol
- Travaux de peinture...

La Poste est susceptible de verser une subvention pour les travaux de transformation à réaliser.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la décision du Conseil municipal du 22 septembre 2025 d'accueillir une Agence postale communale dans les locaux de la Mairie à compter de début d'année 2026

Considérant la nécessité de procéder à un réaménagement des locaux d'accueil du public en Mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de travaux d'aménagement des locaux d'accueil du public à la Mairie pour pouvoir accueillir une Agence postale communale à compter de début d'année 2025

AUTORISE le Maire à lancer les consultations des entreprises

AUTORISE le Maire à introduire une demande d'autorisation de modification d'un ERP ou toute autorisation qui serait nécessaire

CHARGE le Maire de déposer une demande de subvention auprès de La Poste pour le réaménagement des locaux

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision

DECIDE la prise en charge des dépenses résultant de ce réaménagement.

Les crédits seront à inscrire au budget de l'exercice par voie de décision modificative.

Date de publication:

20 OCT 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 06 – DECISION DE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 5/35^{EME} ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose, en raison des tâches à effectuer, à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet à 5/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2025 pour compléter l'équipe du secrétariat et dans la perspective de l'ouverture d'une agence postale communale début d'année 2026.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

L'agent contractuel devra dans ce cas justifier d'un niveau BAC ou d'une expérience professionnelle.

Il sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif afin de pouvoir répondre au besoin du service, dans l'objectif de renforcer l'équipe du secrétariat administratif et dans la perspective de la création d'une agence postale communale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE La création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet à 5/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2025 pour les fonctions d'agent administratif polyvalent pour renforcer l'équipe du secrétariat administratif et dans la perspective de l'ouverture d'une agence postale communale. Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C, sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il devra dans ce cas justifier d'un niveau BAC ou d'une expérience professionnelle.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

La dépense correspondante sera inscrite par décision modificative au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice 2025.

DECIDE la modification du tableau des emplois en conséquence.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 07 – DECISION DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR RENFORCER L'EQUIPE DES ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pouvoir répondre au besoin du service et pour renforcer l'équipe des ATSEM, le Maire propose la création d'un emploi d'aide à l'école maternelle au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet à 31,5/35^{ème} « annualisé » à compter du 1^{er} septembre.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour renforcer l'équipe des ATSEM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent dans le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe pour une aide à l'école maternelle à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront :

- à assister dans leurs tâches quotidiennes les enseignants,
- à seconder les ATSEM titulaires dans leur travail,
- à accueillir les enfants,
- à inculquer les règles d'hygiène aux enfants et à les aider,
- à assurer la propreté et le nettoyage courant des locaux en période scolaire et le nettoyage approfondi des locaux en période de congés scolaires.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 31,5/35^{ème} annualisée.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe : indice brut : 368, indice majoré : 367.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 par décision modificative.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 08 – BILAN D'ACTIVITE 2024 DE LA MEDIATHEQUE

Le bilan d'activité de la médiathèque pour l'année 2024 a été transmis par courriel du 18 septembre.
Il est signalé une incohérence entre certains chiffres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan présenté.

Le Maire revient sur l'organisation du service culturel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 09 – PROGRAMME DE VOIRIE 2025 – APPROBATION D'UN AVENANT N°1 POUR LES TRAVAUX DE REPRISE D'AVALOIR RUE PRINCIPALE

Le Maire rappelle que la Commune a attribué à la Sté TP HERRMANN le marché de travaux pour la réalisation de son programme de voirie 2025, prévoyant les travaux de voirie suivants :

En tranche ferme :

- parking du Maire Lohr pour un coût de 23 092,83 € HT
- trottoir rue de Fort Louis pour un coût de 30 507,42 € HT
- rue de l'Ancre (réfection à hauteur du n°34) pour un coût de 19 657,65 € HT
- reprise d'avaloir et bordures rue Principale pour un coût de 6 100,60 € HT

En tranche optionnelle :

- rue du Stade (portion entre la rue des Cigognes et la rue des Merles) pour un coût de 38 803,09 € HT ;
- soit un coût total de 79 358,50 € HT pour la tranche ferme et de 118 161,59 € HT, tranche optionnelle comprise.

Les travaux de reprise de parkings de la place du Maire Lohr ont été réalisés.

La Société prévoit de démarrer la réfection de l'enrobé des trottoirs rue de Fort Louis (côté impair) vendredi 19 septembre.

Les travaux rue de l'Ancre devraient démarrer le 29 septembre avec une pose des enrobés mi-octobre 2025.

Pour la reprise d'avaloir rue Principale, la présence du réseau de gaz directement sous la bordure – le plan de récolement le localisait à l'arrière de la bordure - pose un problème technique et ne permet pas d'effectuer les travaux comme prévu au marché. Le dispositif doit être modifié et implique un surcoût de 2 150,00 € HT.

Aussi, il est proposé un avenant n°1 au marché de travaux présentant une hausse de près de 2,71 % du prix du marché (tranche ferme).

Coût initial du marché : 79 358,50 € HT

Avenant au marché : + 2 150,00 € HT

Coût du marché après avenant : 81 508,50 € HT.

Vu les délibérations du Conseil municipal du 14 avril 2025 et du 5 mai 2025 chargeant le Maire de l'attribution du marché de travaux et de la mobilisation de la tranche optionnelle

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2025 approuvant le marché de Programme de voirie 2025

Vu le projet d'avenant n°1 présenté par la Sté TP HERRMANN,

Considérant que cet avenant a pour objet :

- une adaptation aux contraintes de chantier nécessitant la modification technique du dispositif d'avaloir,
- qu'il entraîne une incidence financière de 2 150 € HT, soit une variation de 2,71 % par rapport au marché initial,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la reprise d'avaloir rue Principale dans le cadre du Programme de voirie 2025, conclu avec la Sté TP HERRMANN, pour un montant supplémentaire de 2 150,00 € HT, portant le montant total du marché à 81 508,50 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2025 par voie de décision modificative.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 10 – REALISATION D'UNE AIRE DE STOCKAGE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX – NOUVELLE DECISION DE MODIFICATION DU PROJET

Le Conseil municipal avait approuvé ce projet et inscrit des crédits à cet effet au budget de l'exercice 2025 pour un montant de 15 000,00 € TTC.

Lors de sa séance du 23 juin dernier, il avait validé la réalisation des travaux avec la mise en œuvre et le compactage de recyclé mixte et une couche de finition en recyclé-béton.

Le coût de l'opération était estimé à 6 994,50 € HT soit 8 394,00 € TTC.

La Commission Travaux lors de sa séance de travail du 5 août 2025 s'est repenchée sur le projet et propose, pour garantir une meilleure pérennité de l'aire, la réalisation d'une dalle béton pour les box de stockage et la mise en place de pavés drainants en lieu et place du recyclé béton, selon l'esquisse présentée. Le coût estimé était de 24 100,00 € HT, legos pour les box de stockage compris.

La Commission Travaux a souhaité lors de sa séance du 15 septembre dernier revoir encore une fois et affiner le projet.

Le coût estimé se détaille comme suit :

- Travaux préparatoires de terrassement avec remblaiement et préparation de la couche de forme (235 m²) : 8 500 € HT
 - Mise en place d'une dalle béton avec longrine de maintien des legos (180 m²) : 11 610,80 € HT
 - Pose de 55 m² de pavés drainants en stock : pose en propre régie
 - Fourniture et livraison des legos : 4 200 € HT
- Soit un coût estimé de près de 24 310,80 € HT et 29 172,96 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 27 mai 2025, du 5 août 2025 et du 15 septembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, M. Guillaume BRENNER ne participant pas au vote,

DECIDE la réalisation d'une aire de stockage pour les ateliers municipaux 5 rue de l'Ancre pour un coût estimé à environ 25 000,00 € HT soit près de 30 000,00 € TTC

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision

ANNULE les délibérations du Conseil municipal du 23 juin 2025 n°2025/06/23 – 06 et du 11 août 2025 n°2025/08/11 - 08

Les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 en section d'investissement opération n°220 devront être abondés par voie de décision modificative au budget.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 11 – AIRE DE JEUX RUE NEUVE - REMPLACEMENT D'UN AGRES

Le Maire cède la parole à M. Pierre HARNIST pour présenter ce point.

Le Conseil municipal avait inscrit des crédits de 5000,00 € au budget de l'exercice 2025 pour le remplacement d'un agrès à l'aire de jeux rue Neuve.

La Commission Travaux du 15 septembre 2025 a étudié plusieurs solutions pour le remplacement du jeu à bascule vieillissant :

- Mise en place d'un petit pont suspendu proposé par la Sté HUSSON – coût estimé à 3 559,90 € HT
- Mise en place d'une balançoire « araignée » proposée par la Sté KOMPAN – coût estimé à 3 291,00 € HT
- Mise en place de panneaux ludiques proposés par la Sté SATD – coût estimé à 1 845,00 € HT le panneau

Elle propose de retenir le projet de balançoire.

Entendu l'exposé de M. Pierre HARNIST, adjoint au Maire,

Après débats et délibération, le Conseil municipal, par 12 voix POUR, 6 votes CONTRE (dont 4 votes contre le remplacement de l'agrès existant G. KIEFER, Y. SCHMITT (2x), M. HOFFARTH et 2 votes pour la mise en place d'une balançoire G. BRENNER et N. ROCHE)

DECIDE la mise en œuvre d'un petit pont suspendu pour un coût estimé de 3 560,00 € HT soit environ 4 272,00 € TTC proposé par la Sté HUSSON

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025 en section d'investissement opération n°196.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 12 – DECISION DE REMPLACEMENT DU CABANON DE L'ECOLE MATERNELLE PAR UN CONTENEUR MARITIME

Le cabanon de l'école maternelle est à remplacer car la structure est pourrie et il s'effondre d'un côté.
Un crédit de 6 000,00 € est disponible au budget principal de l'exercice.

Il est proposé la mise en place d'un conteneur maritime d'occasion pour un coût estimé à 1 640,00 € HT soit près de 1 968,00 € TTC.

Une remise en peinture (une couche anti-rouille et une couche de peinture blanche) est à prévoir. Il pourra servir de support pour accueillir un graff.

Pour accueillir ce conteneur il est proposé de prévoir un emplacement en pavé, afin de faciliter l'entretien autour du conteneur. Le coût de cette réalisation s'élève à 3 127,00 € HT soit près de 3 752,40 € TTC.

Une alternative à la réalisation de cet emplacement est la mise en place de plots béton pour soutenir et mettre à niveau le conteneur.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition et la mise en place d'un conteneur maritime dans la cour de l'école maternelle pour un coût estimé de 1 640,00 € HT soit près de 1 968,00 € TTC (remise en peinture en sus).

DECIDE la mise en œuvre en propre régie de 6 plots béton pour poser le conteneur.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en section d'investissement opération n°198.

Date de publication: **20 OCT. 2025**

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **20 OCT. 2025**



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 13 – DECISION DE NE PAS REMETTRE EN LOCATION L'APPARTEMENT N°2 VACANT AU 29 RUE DE FORT LOUIS

Il est exposé que le Conseil municipal avait approuvé la réalisation d'une étude-diagnostic pour la restauration du bâtiment 29 rue de Fort Louis.

L'estimation financière des travaux (hormis coût de maîtrise d'œuvre et frais annexes) s'élève à près de 408 515,00 € HT sans valorisation des combles.

Avec un aménagement des combles la rénovation s'élèverait à 796 806,00 € HT soit près de 956 000,00 € TTC.

Le Maire présente les plans de l'état existant du bâtiment.

La Commission Travaux étudie ce sujet.

Il s'agit pour le Conseil municipal, au vu du coût de l'investissement, de décider de la réalisation ou non de ces travaux, avec ou sans aménagement des combles, et du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de ce bâtiment.

L'objectif serait de pouvoir disposer d'ici mars – avril 2026 d'un avant-projet sommaire (APS) et ensuite d'un avant-projet détaillé (APD) qui permettra de déposer des dossiers de demande de subvention.

Ce point sera soumis lors d'une prochaine séance au Conseil municipal.

Le Maire interroge le Conseil municipal quant à une relocation du logement n°2 libéré récemment par son locataire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 11 voix CONTRE une relocation, 6 voix POUR, 2 Abstentions, **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition de relouer le logement n°2 vacant au 29 rue de Fort Louis.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

20 OCT. 2025



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 14 – DECISION D'ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES SALLES DE LA MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE (MOC)

Il est proposé de remplacer et de compléter le mobilier des salles de la Maison des œuvres et de la culture par l'acquisition de 20 tables et de 150 chaises (avec galette).

Les nouvelles tables remplaceraient celles du Sportshüs (12 nouvelles tables) et celles du Musikstiebel (8 nouvelles tables).

Les 150 chaises à galettes complèteraient le mobilier du Grosssàal.

80 chaises sans galettes actuellement à demeure dans le Grosssàal seraient transférées au Sportshüs pour remplacer les vieilles chaises.

Le coût d'acquisition des 20 nouvelles tables de dimension 1,80 x 0,70 mètres s'élève à 8 688,80 € HT soit près de 10 426,56 € TTC.

Les 150 chaises à galette représentent un coût d'acquisition de 15 817,50 € HT soit environ 18 981,00 € TTC.

La Sté BRUNNER pourrait fournir l'ensemble du mobilier sous un délai de livraison d'environ 2 mois.

Entendu l'exposé de M. Roger BOEHM, adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de remplacer le mobilier ancien usé et de compléter le nombre de chaises des salles de la MOC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de 20 tables auprès de la Sté BRUNNER, pour remplacer les tables actuelles du Sportshüs et du Musikstiebel pour un coût estimé à près de 10 500,00 € TTC

DECIDE de compléter par 150 chaises, auprès de la Sté BRUNNER, le mobilier du Grosssàal pour un coût estimé à près de 19 000,00 € TTC

APPROUVE la réorganisation et l'attribution de 80 chaises sans galettes du Grosssàal au Sportshüs
SOLLICITE les partenaires de la commune pour une aide financière pour l'acquisition de ce mobilier (CEA...),
CHARGE le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et de signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.
Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, section d'investissement, opération n°212.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



~~Pour extrait conforme,~~

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 15 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – BILAN FINANCIER DES TRAVAUX EFFECTUES AU 15 RUE PRINCIPALE

Le coût total des travaux de rénovation, isolation de la toiture (92 986,79 €) et de réfection de la cuisine du logement (33 737,56 € TTC) au 1^{er} étage de l'immeuble s'élève au total à 126 724,35 € TTC.

Les crédits en dépenses inscrits en section d'investissement à l'opération n° 258 devront être abondés par voie de décision modificative.

Un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de solidarité Alsace a été déposé auprès de la Collectivité européenne d'Alsace. Une aide financière d'environ 36 000,00 € est espérée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE de cette information.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 16 – APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DU PARQUET DU TRIEBHÜS

Le parquet des toilettes du Triebhüs était recouvert d'un sol plastique, qu'il était nécessaire de reprendre. Aussi, sur proposition de la Commission Travaux, il est suggéré des travaux de ponçage et vernissage du parquet des toilettes et également du sol de la salle au rez-de-chaussée.
Le coût de ces travaux est estimé à 2 072,55 € HT soit près de 2 300,00 € TTC.

Ils pourraient être effectués entre le 24 et le 29 septembre 2025 (temps de séchage compris).

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 15 septembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de travaux de réfection du parquet des toilettes et de la salle du rez-de-chaussée au Triebhüs.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en section d'investissement opération n°248.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 17 – MESSTI – AVIS FAVORABLE POUR L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU MANEGE EN 2026 SUR LE CHAMP DE FOIRE

Le Maire soumet ensuite aux conseillers plusieurs demandes de forains qui souhaitent s'installer l'an prochain (messti 2026) avec de nouvelles attractions.

Il s'agit notamment d'un « Freak out » et d'un « Tropical surf ».

Un autre forain est peut-être encore susceptible de soumettre une demande pour amener une nouvelle attraction.

Entendu l'exposé du Maire

Au vu des contraintes de place sur le site et des nuisances sonores générées

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour l'accueil sur le champ de foire d'un nouveau manège

OPTE pour l'installation d'un Tropical surf.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h **à la Mairie de Roeschwoog** **Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 18 – ACCUEIL D'UNE DELEGATION LIMOUSINE DU 23 AU 26 OCTOBRE 2025 – PROGRAMME DU SEJOUR

Le Conseil municipal, lors de ses séances du 14 avril et du 23 juin 2025, a approuvé l'accueil d'une délégation d'habitants des communes de Veyrac et de Verneuil sur Vienne du 23 au 26 octobre 2025 et la prise en charge des dépenses associées.

Une communication et un appel aux hébergeurs ont été publiés dans le Blättel et sur les réseaux sociaux.

37 limousins au total (30 personnes de Veyrac et 7 personnes de Verneuil sur Vienne) sont inscrits pour cet échange de jumelage.

Le programme pourrait être le suivant pour le séjour :

Jeudi 23 octobre dans la soirée : arrivée à Roeschwoog – pot d'accueil et repas dans les familles.

Vendredi 24 octobre :

Visites en journée – départ pour 9h : Musée Lalique à la Wingen sur Moder, déjeuner dans un restaurant à Bouxwiller, visite de la micro-brasserie d'Uberach ou de la brasserie Meteor à Hochfelden

Fête à la MOC le soir.

18h30 spectacle sur l'histoire de l'évacuation alsacienne en 1939

19h30 moment officiel / discours

A partir de 20h soirée en musique avec l'orchestre Ritchie & Co.

Menu : tartes flambées (salées et sucrées) avec un Foodtruck.

Cette soirée serait ouverte aux habitants de la communes intéressés au prix de 25 € (comprenant le spectacle, le diner et les boissons).

Samedi 25 octobre : journée de visites – départ pour 9h00 : Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck ou Struthof, déjeuner dans un restaurant au Hohwald. Visite de Sélestat et sa bibliothèque humaniste ou d'une cave viticole. Diner dans les familles.

Dimanche 26 octobre : déjeuner avec menu « choucroute » au repas paroissial et départ de la délégation après le repas.

Le Maire rappelle que le Spectacle sur l'histoire de l'évacuation alsacienne en 1939 se monte à 840,00 € TTC.

Une proposition de petits présents qui pourraient être offerts aux visiteurs limousins est présentée : petit pot de confitures réalisés à la journée citoyenne et petits biscuits personnalisés.

Le coût de 60 biscuits personnalisés à l'effigie de la commune s'élève à 336,00 € HT.

Le Maire propose au Conseil municipal de déléguer la finalisation de l'organisation et le programme définitif du séjour à la Commission Animation qui se réunit le mardi 30 septembre 2025.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les délibérations du Conseil municipal du 14 avril et du 23 juin 2025

Vu les propositions de programme

Considérant le devoir de mémoire de l'histoire de la Commune

Considérant le jumelage avec les communes de Verneuil sur Vienne et de Veyrac et de la venue d'une délégation de Limousins du 23 au 26 octobre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE le programme prévisionnel de la rencontre

CONFIE à la Commission Animation et à l'Association Roeschwoog Animation la finalisation du programme et de l'organisation du séjour de la délégation limousine à Roeschwoog

CONFIRME la prise en charge des frais liés à cette rencontre : visites et sorties, spectacle sur l'histoire de l'évacuation alsacienne en 1939, frais de bouche, frais d'animation, frais de déplacement et cadeaux pour les Limousins et les familles d'accueil, subvention à l'association Roeschwoog Animation pour ses éventuels débours...

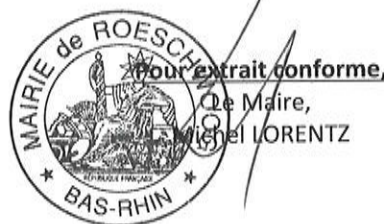
Par 17 voix POUR, 2 abstentions,

APPROUVE la proposition de présent sous forme de « biscuit » pour les Limousins pour un coût d'environ 340,00 € TTC

Les crédits sont prévus au budget Principal de l'exercice 2025.

Date de publication: 20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: 20 OCT. 2025



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTSMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 19 – DECISION DE VERSER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SCR

Le Sporting Club Roeschwoog a déposé une demande de subvention d'un montant de 1915,00 € pour les débours liés à divers travaux effectués : réparation des arroseurs du terrain de football, achat de semence pour regarnissage du terrain, achat de matériel pour faire du béton lors du déplacement de l'abri des arbitres, remplacement de la hotte au Sportshüs et la rénovation des vestiaires des arbitres.

Il est précisé que des crédits avaient été inscrits pour un montant de 1 600,00 € au budget annexe MOC pour une aide financière pour les frais liés aux travaux d'entretien des terrains de football (sablage...)

Entendu l'exposé du Maire

Vu la demande d'aide financière introduite par le Sporting Club de Roeschwoog en date du 11 septembre 2025
Considérant le souhait de la municipalité de soutenir la vie associative locale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme M. HOFFARTH et E. SCHMITT MOERCKEL ne participent pas au vote)

ACCORDE une subvention d'un montant de 1 915,00 € au Sporting Club Roeschwoog.

Les crédits sont disponibles au budget annexe MOC de l'exercice 2025, en dépenses de fonctionnement au compte n°65748

Date de publication: **20 OCT. 2025**

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **20 OCT. 2025**



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 20 – DECISION D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation, l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine national et notamment du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

Le Maire propose l'adhésion à la fondation.

Le coût annuel de cotisation pour la commune pour l'exercice 2025 s'élèverait à environ 200,00 €.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion à la Fondation du patrimoine

DECIDE la prise en charge annuelle de la cotisation afférente.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2025.

Date de publication

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 18 septembre 2025**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0
Quorum: 10

Sous la présidence de

BOEHM Roger, 1^{er} adjoint au Maire (de 20h à 20h20 en attendant l'arrivée du Maire))

LORENTZ Michel, Maire (entrée en séance à 20h20 et prise de présidence),

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), PETER Raphaël (pouvoir à KOCHER Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/09/22 – 21 – DECISION D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Le Trésorier de la collectivité a soumis une demande d'admission en non valeur pour plusieurs créances.

Au compte 6542, pour une créance de 2021 d'un montant de 170,00 €, correspondant à un droit de place non payé. Il s'agit du Bio-bus qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2021	T-424-1		DES PRODUCTEURS BIO D	Clôture insuffisance actif sur RI-U	300-DIVERS	6542	170,00
			Total pour DES PRODUCTEURS BIO D				170,00

Au compte 6541, pour plusieurs créances représentant un montant total de 32,99 €.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2020	T-153-1		ALSACIENNE DE PAYSAGE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	0,40
			Total pour ALSACIENNE DE PAYSAGE				0,40
2023	T-175-1		AZZOUZI Ayoub	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	0,06
2023	T-175-2		AZZOUZI Ayoub	RAR inférieur seuil poursuite	99-LOVERS	6541	0,42
			Total pour AZZOUZI Ayoub				0,48
2021	T-173-2		LAUB Miljana	RAR inférieur seuil poursuite	99-LOVERS	6541	0,11
			Total pour LAUB Miljana				0,11
2023	T-39-1		VIAGGIO DI SAPORI	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	32,00
			Total pour VIAGGIO DI SAPORI				32,00
			TOTAL DE LA LISTE				32,99

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Il est proposé pour ce compte de ne pas admettre en non valeur les créances T175-1 et T175-2 au nom de M. Ayoub AZZOUZI, ancien locataire du logement n°1 du 5 rue de l'Ancre, qui dispose par ailleurs d'une dette de près 9 285,00 €.

Considérant que certaines restent impayées malgré toutes les démarches de recouvrement ;
Considérant que ces créances présentent un caractère irrécouvrable ou qu'il n'est plus économiquement justifié d'engager des procédures supplémentaires ;
Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales ou la réglementation applicable prévoit la possibilité d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Après examen du rapport présenté par le Trésorier, relatif aux créances demeurées irrécouvrables sur le budget communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'admettre en non-valeur les créances présentées, à comptabiliser sur le budget communal de l'exercice 2025.

Les crédits sont disponibles en dépenses de fonctionnement au chapitre n°65.

Date de publication:

20 OCT. 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

20 OCT. 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER